

222C1684
FR0010341032-FS0520

30 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FONCIERE INEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2022, la société Fédéral Finance Gestion¹ (Allée Louis Richou, 29480 Le Relecq-Kerhuon), agissant pour le compte du fonds Suravenir dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2022, le seuil de 5% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 555 552 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA³.

¹ Contrôlée par le Crédit Mutuel Arkea. La société Fédéral Finance Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 16 174 825 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-192 en date du 2 juin 2022 et communiqué de la société FONCIERE INEA du 22 juin 2022.